



HAL
open science

“ On ne peut même pas se promener ” : confinement et migration contrainte des travailleurs étrangers

Tristan Bruslé

► To cite this version:

Tristan Bruslé. “ On ne peut même pas se promener ” : confinement et migration contrainte des travailleurs étrangers. L’expérience de l’enfermement. Camps, commissariats, prisons, 2021. hal-03510699

HAL Id: hal-03510699

<https://hal.science/hal-03510699>

Submitted on 4 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« On ne peut même pas se promener » : confinement et migration contrainte des travailleurs étrangers.

Tristan Bruslé

Chargé de recherche au CNRS

Centre d'Etudes Himalayennes (UPR 299)

Avant de s'envoler pour le Qatar, les travailleurs népalais ont une idée imprécise de leur future vie. En sortant de l'aéroport, ils sont immédiatement pris en charge par leur employeur et emmenés hors des villes, dans des zones industrielles où ils seront hébergés et passeront l'essentiel de leur temps libre. Logés dans des conditions difficiles sans pouvoir choisir leur lieu d'habitat, les paysans devenus ouvriers se sont mis en mouvement à l'échelle internationale et subissent une mise en arrêt à l'échelle locale, contraints à réduire leur mobilité au maximum.

Les études migratoires envisagent l'immobilisation des hommes surtout sous l'angle des lieux d'enfermement dans le cadre de processus d'illégalisation des migrants (Bigo, 1996 ; Fischer et Darley, 2010 ; Kobelinsky 2008 ; Martin, Mitchelson, 2009 ; Michalon, 2012). Bernardot (2007) et Zeneidi (2011, 2013) se sont intéressés au logement comme manifestation d'un confinement spatial destiné à mettre à l'écart des populations en transit. Agier (2014) envisage « l'encampement du monde » comme l'une des formes du gouvernement des hommes où l'enfermement est lié à la mobilité. Dans un registre similaire, les formes de logement en camp observées au Qatar peuvent être rapprochées du logement contraint tel que défini par Bernardot (2007) : ce sont « des espaces désignés institutionnellement pour être affectés de manière provisoire à des fonctions d'accueil et de résidence de populations définies comme indésirables et inutiles ». L'attribution autoritaire d'une résidence temporaire à un groupe minoritaire, par son nombre ou sa situation socio-politique, s'accompagne d'une forme de confinement par le logement avec des modalités variables. Mais d'une manière générale, les chercheurs s'intéressant à la mobilité ne se penchent que marginalement sur les formes résidentielles de l'immobilisation. Le paradigme des « nouvelles mobilités » (Sheller, Urry, 2006), envisageant la mobilité à la fois comme constitutive d'une normalité opposée à des théories sédentaristes et sous l'angle de la liberté, s'est longtemps imposé à l'étude des migrations. Si les tenants du « tournant mobilitaire » reconnaissent l'aspect inégalitaire de l'accès au mouvement¹, certains comme Glick Schiller et Salazar (2013) leur reprochent une vision trop idéalisée de la mobilité ignorant les contextes où les Etats, sentant menacées leur souveraineté et leur sécurité, sont de plus en plus préoccupés par l'organisation des flux et par le contrôle des migrations (Geiger, Pécoud, 2013). L'un de ces modes de régulation est « l'immobilité [qui] est totalement associée aux pratiques de mobilité » (Cresswell, 2012, p. 648) et qui en outre incorpore des relations de pouvoir asymétriques entre ceux qui veulent

¹ « La mobilité est une ressource envers laquelle tout le monde n'a pas la même relation » (Hannam *et al.*, 2006, p. 3).

se mouvoir, les instances étatiques qui les empêchent ou les favorisent et le secteur privé qui a besoin d'une main d'œuvre fixe. C'est ce que montrent Akoka et Clochard (2015) en décrivant le « régime de confinement » des demandeurs d'asile à Chypre. Celui-ci est l'illustration d'une volonté politique de maintenir les étrangers hors de la communauté nationale, « dans des espaces physiques, juridiques et temporels dont il est presque impossible de sortir » (*Ibid.*). Ce « régime de confinement » aux dimensions spatiales, légales et de l'ordre du marché du travail, rejoint le « régime d'immobilité » qui « exerce une surveillance et un contrôle sur les migrants, les réfugiés et les autres étrangers » (Turner, 2007, p. 289). Ainsi, la mondialisation, loin d'être un phénomène où la fluidité règne, produit des « nouveaux systèmes de fermeture » (*Ibid.*, 2007, p. 289), dont l'une des manifestations est le confinement spatial. L'étude des mobilités dans le monde ne peut donc faire l'économie de celle des murs, des fermetures, des restrictions au mouvement (Shamir, 2005). Leur analyse comme simple liberté doit être dépassée pour montrer comment elle se conjugue avec de nouvelles manières de discipliner les personnes mobiles, qu'elles soient nomades, SDF ou en migration (Salazar, Smart, 2011 ; Glick Schiller, Salazar, 2013). Je souhaite donc montrer comment le jeu sur la mobilité et l'immobilisation et le contrôle des hommes par l'espace sont au cœur des manières de canaliser et de fixer des mouvements migratoires. Dans ces formes de contrôle, l'Etat est un acteur majeur : il est sollicité dans le cadre de préoccupations sécuritaires, en particulier vis-à-vis des flux de personnes ; les dispositifs de surveillance intrinsèques aux nouvelles formes de gestion de l'Autre sont dès lors basés sur la généralisation du « paradigme de la suspicion » (Shamir, 2005) – une suspicion également à l'œuvre dans l'enfermement des demandeurs d'asile étudié par Mathilde Darley et dans la détention « à visée de traitement » analysée par Camille Lancevelée dans ce volume. Pourtant, dans ces modes de régulation de la main-d'œuvre et dans un contexte de délégation de certaines tâches étatiques au secteur privé, celui-ci prend une part active dans le contrôle des migrants (Salter, 2013).

La migration des Népalais au Qatar est particulièrement illustrative d'une politique de confinement basée sur les typifications négatives de ces travailleurs. Le pays est démographiquement dominé par les étrangers et l'accès à la citoyenneté qatarie est extrêmement restreint – au moins 90 % des 2,4 millions d'habitants ne l'a pas. La stigmatisation des étrangers et l'idée selon laquelle il faut les contrôler y sont prégnantes. Le cas qatari permet aussi d'étudier de quelle manière, dans un contexte autoritaire, une minorité politique régit la vie de la majorité. Il illustre comment le néolibéralisme est une technique de gouvernement des hommes qui coexiste avec d'autres rationalités politiques (Ong, 2007). L'existence d'immenses zones industrielles où est logée la majorité des travailleurs peu payés rend le pays emblématique d'un mode de traitement différentiel des étrangers, polarisé autour de leur mise à distance et de leur fixation dans des espaces définis. Les Népalais constituant la première ou deuxième communauté de travailleurs étrangers², leur étude peut éclairer des dynamiques associant contrôle des mobilités et immobilisation, modelant profondément leurs expériences et leurs parcours.

² Il est impossible de connaître les chiffres précis des populations étrangères au Qatar. D'après l'ambassade népalaise en 2015, les Népalais y seraient environ 400 000 sur 2,4 millions d'habitants. La majorité d'entre eux sont des célibataires géographiques, dans la mesure où, s'ils sont mariés, ils sont venus sans leur famille.

L'examen de ceux-ci, sur la base d'observations et de recueil de leurs paroles, permet de prendre la mesure des diverses contraintes pesant sur les migrants, au Qatar comme au Népal. L'expérience migratoire est certes le fruit de volontés individuelles mais elle prend aussi forme sous un *continuum* de contraintes, des espaces de départ (l'injonction à partir) aux espaces d'arrivée (l'immobilisation). La contrainte est ici vue comme le fruit d'un rapport de pouvoir inégal entre des personnes désireuses de travailler à l'étranger et des instances publiques et privées qui influent sur leurs déplacements³. Au Qatar, elle s'exerce sur les travailleurs, obligés de s'inscrire dans un cadre de normes législatives, réglementaires ou simplement implicites conditionnant leur vie quotidienne. L'analyse de l'expérience des migrants éclaire alors la manière dont ils vivent « l'expression de l'asymétrie étranger/institution » (Michalon, 2012, p. 104). Au Népal, le poids de la « culture de la migration » (Cohen, Sirkeci, 2011) et les politiques publiques migratoires s'imposent aux individus qui s'en arrangent, tout en négociant la position la plus avantageuse pour eux.

Dès lors, je tenterai de comprendre comment l'expérience migratoire des Népalais est façonnée par le contrôle spatial et la surveillance dont ils font l'objet au Qatar. En suivant Sheller et Urry (2006) pour qui les différentes formes de mobilité doivent être étudiées dans leur interdépendance, je poserai l'hypothèse que l'immobilisation doit être considérée comme partie intégrante d'un système plus général de gouvernement de la mobilité, dans le cadre d'un système disciplinaire au sens foucauldien dans la mesure où c'est bien la constitution de corps dociles qui est l'objectif. Le confinement joue un rôle central dans ce régime particulier de gestion des migrants, en association à d'autres logiques contraignantes vécues par les enquêtés avant la migration.

Je montrerai dans un premier temps comment, au Qatar, la stigmatisation des travailleurs du bas de l'échelle sociale va de pair avec un confinement spatial qui devient central dans leur expérience migratoire. J'aborderai ensuite les instruments et le cadre contraignants de la migration au Népal, en montrant comment la culture de la migration et les politiques publiques sont des normes auxquelles les individus ont du mal à échapper.

Méthodologie

Ma découverte des camps de travailleurs au Qatar s'est faite fortuitement alors que j'étais venu étudier les flux de Népalais vers ce pays du Golfe. Je traduis ici quasi littéralement l'expression *labour camp*, utilisée localement, par « camp de travailleurs » tant les dimensions provisoires de l'accueil des migrants caractérisent cette forme de logement. En 2006, pour la première fois, je pénétrai dans un de ces camps, accompagné par un dirigeant de l'association des Népalais résidant à l'étranger. Je découvrai un autre monde, à l'écart de la ville, loin de l'image que le Qatar aime à montrer de lui-même. Situé dans la zone industrielle de Doha, le logement était constitué de constructions modulaires superposées (de type « Algeco ») : il m'apparut très sommaire, dénué de toute possibilité de divertissement. Parmi les photos prises ce jour-là, je gardai plus particulièrement en mémoire celle d'un Népalais au bras cassé et au regard abattu, entouré d'un mur surélevé de barbelés. De retour au Qatar en 2008, grâce aux contacts établis auparavant, j'ai passé deux semaines dans un camp de la zone industrielle

³ Je n'aborderai pas ici la dichotomie inhérente aux motivations individuelles de la migration de travail, entre désir et obligation de partir (Cf. Bruslé 2018).

d'Al Khor, deuxième ville du pays. Occupé par environ deux cent migrants népalais travaillant comme garçons de bureau pour une grande entreprise pétrolière, il présentait l'avantage d'être de petite taille. Je pouvais donc y envisager une étude assez exhaustive de la vie quotidienne. Dans le cadre du programme *TerrFerme*, j'ai réitéré l'expérience en 2011, lors de deux séjours de trois semaines. Cette fois-ci, il m'a fallu négocier mon séjour avec le chef du camp. Ce dernier, népalais lui aussi, m'a accordé sa confiance, tout en me demandant de ne pas rester trop longtemps et de me faire discret. En aucun cas cependant, l'entreprise employant directement les Népalais ne fut mise au courant. L'entrée dans le lieu d'étude ne fut donc pas compliquée, mais je restai soumis à la volonté du chef, qui pouvait décider du jour au lendemain de ne plus m'accueillir. Je fus en revanche toujours accepté dans les dortoirs par les hommes heureux de partager leurs impressions et un moment de leur vie. Il fut décidé que je dormirai dans le mobile home occupé par l'association formée par des travailleurs. Je prenais ainsi mes repas avec les résidents, dans la cantine ou dans leur chambre. Je vivais au rythme du camp, du petit déjeuner au coucher et pus ainsi prendre la mesure de l'ennui planant sur une zone industrielle dénuée de tout intérêt. Hormis les observations de la vie quotidienne dans l'enceinte et en dehors du camp, je me suis aussi entretenu avec les Népalais durant leur temps libre. Les entretiens ont été menés en népalais, de manière individuelle le plus souvent et parfois en groupe. Les extraits de ces conversations, utilisés dans cet article, proviennent donc de mes périodes de recherche au Qatar, de 2008 à 2011. J'ai également passé quelques jours dans un autre camp de la même zone industrielle. L'autorisation, en bonne et due forme, me fût donnée par le directeur français d'un groupe de construction, désireux de comprendre pourquoi les ouvriers de son entreprise n'y restaient pas longtemps. Je n'ai jamais pu avoir accès aux lieux de travail, en l'absence d'autorisation. En dehors des travailleurs migrants avec lesquels j'ai passé beaucoup de temps, j'ai rencontré quelques femmes népalaises travaillant principalement comme agents d'entretien. Mais faute d'avoir pu accéder à leurs logements, je m'intéresserai dans ce chapitre uniquement à l'expérience des hommes népalais au Qatar. Enfin, l'un de mes objectifs de recherche était de comprendre la vision des autorités qataries et des employeurs des travailleurs habitant dans les camps. Mais il me fut très difficile d'entrer en contact avec des membres de l'administration ou des employeurs, soit par manque d'intérêt pour mon travail ou par crainte d'éventuelles retombées médiatiques. Au final, mon approche est donc marquée par la perspective des travailleurs sur leurs conditions de vie.

L'ensemble de mes enquêtes a été effectué avant que *The Guardian* ne publie un reportage sur les « Esclaves de la coupe du monde au Qatar », qui a eu un retentissement médiatique mondial (Pattison, 2013). L'un des effets inattendus de l'attribution de la coupe du monde de football 2022 au Qatar a en effet été le coup de projecteur sur les mauvaises conditions de travail et de vie de la main-d'œuvre migrante. Les rapports d'organisations internationales comme Human Rights Watch, Amnesty International ou International Trade Union Confederation ont suivi l'étude du *Guardian*. Il est devenu aujourd'hui beaucoup plus difficile d'y enquêter sur les travailleurs migrants.

I. Au Qatar, stigmatisation et confinement des travailleurs pauvres

Baerenholdt (2013), suivant Sheller *et al.* (2006), affirme que la mobilité est imprégnée de pouvoir et de sens. S'intéresser à l'expérience des acteurs est donc un moyen de mettre à distance le regard des États-nations sur les mobilités (souvent en termes de sécurité), tout en prenant en compte l'action des entrepreneurs de la migration et des employeurs sur le vécu des migrants (Glick Schiller, Salazar 2013). Or comme l'expérience migratoire se déroule non pas dans un espace éthéré mais dans des « lieux précis, des pays, des blocs politiques et économiques » (Shamir, 2005, p.206), en l'occurrence dans des zones industrielles où les travailleurs sont confinés, comprendre la fonction sociale des lieux et l'expérience qu'en font les migrants sera mon objectif. Après avoir traversé l'Océan indien et passé la frontière internationale, la phase de ralentissement du mouvement des migrants prend le dessus. La contrainte prend alors une dimension spatiale à cause d'une stigmatisation sociale se traduisant par l'assignation à un logement et par une limitation des déplacements quotidiens à des espaces précis. La disqualification, la minoration et tout un ensemble de représentations dépréciatives des Qataris à l'égard des migrants, alliées à des politiques de relégation, participent à la production d'expériences quotidiennes, elles aussi négatives, marquées par la contrainte. En quoi et comment celle-ci se renforce-t-elle une fois les migrants arrivés au Qatar ? Comment finissent-ils par l'accepter ou la rejeter pour contrôler eux-mêmes leurs mouvements ?

1.1. La fabrique du sujet dangereux

Si le « paradigme de la suspicion » (Shamir, 2005) imprègne les politiques migratoires au niveau international, par l'imbrication de représentations négatives qui lient immigration et criminalité, il existe également à l'intérieur de certains pays et peut conduire à des politiques ciblant les migrants. Au Qatar, le cadre discursif, normatif et légal conforte la stigmatisation des étrangers pauvres, considérés en outre comme porteurs de périls pour la société locale. Leur dangerosité supposée est source de nouvelles contraintes, à la dimension spatiale fortement marquée.

1.1.1. Des étrangers stigmatisés

Au Qatar, pays à l'identité nationale en construction, les étrangers, surtout non arabes et non musulmans, sont considérés comme une menace pour la société (Heeg, 2010). Les migrants non qualifiés en particulier sont les moins appréciés et ceux dont les deux tiers des Qataris souhaiteraient voir le nombre diminuer, même si ces derniers reconnaissent le rôle positif du travail des étrangers pour l'économie nationale (Diop *et al.*, 2012). Le sentiment d'invasion par la migration pénètre la société qatarie de telle manière que les représentations négatives des ouvriers étrangers, désignés sous l'appellation de célibataires, prédominent. Une femme qatarie interrogée à leur propos assure que « la présence de célibataires dans des quartiers familiaux est source de risques. Comme ils sont de nationalité et de culture différente, ils pourraient ne pas s'adapter à la nature conservatrice de la société qatarienne » (Tribune News Network, 2012). Une enquête de 2012 corrobore le fait que l'entre-soi résidentiel est recherché par les Qataris : quatre-vingt-dix-sept pour cent des Qataris interrogés souhaitent avoir des voisins de la même nationalité tandis que moins de un pour cent d'entre eux désireraient que des travailleurs migrants habitent leur quartier (Al-Emadi *et al.*, 2012). Il

existe donc une certaine réticence à la mixité dans les zones d'habitations, qui s'exprime par le rejet des travailleurs migrants sans famille. Or la majorité des migrants peu qualifiés, ceux qui vivent en célibataires géographiques, sont d'origine sud-asiatique, népalaise en particulier. Ainsi la stigmatisation sociale repose sur un ensemble d'images des étrangers considérés comme dangereux pour la société qatarie. Le célibataire en particulier est vu comme une menace pour les femmes en général et les épouses en particulier : le migrant est sexualisé car sans attache. Ces représentations se traduisent par une politique d'éviction spatiale des travailleurs célibataires.

1.1.2. L'éviction spatiale des travailleurs célibataires par la loi

Force est de constater que les logements pour main-d'œuvre étrangère peu payée sont regroupés dans des lieux spécifiques (voir Figure 1). Pourtant, à ma connaissance, la seule loi qui énonce explicitement une interdiction de résidence est celle de 2010 prohibant les camps de travailleurs célibataires dans les espaces résidentiels familiaux (Gouvernement du Qatar, 2010)⁴. A travers celle-ci l'Etat et les acteurs privés organisent donc la mise à l'écart des étrangers et modèlent une réalité incontournable de l'expérience des migrants népalais : leur confinement dans des zones résidentielles bien définies. Le *continuum* de contraintes, également étudié dans les contributions de Lucie Bony et Olivier Clochard, dessine ici le confinement dans un emboîtement d'échelles.

A insérer ici : Brusle 01

Figure 1 : Les principaux camps de travailleurs dans les zones industrielles du Qatar

Source : Google Maps et Tristan Bruslé, relevés de terrain, Qatar, 2011.

Dans un contexte de pénurie de logement et de croissance ininterrompue des arrivées de migrants, les journaux qataris relatent les difficultés d'application de cette loi et les plaintes des habitants qui vivent à côté de petits camps informels, c'est-à-dire situés hors des grandes zones industrielles du pays, ou de maisons occupées par des ouvriers célibataires. Un éditorialiste de l'un des principaux journaux en langue anglaise souligne que quatre ans après la promulgation de la loi de 2010, les travailleurs étrangers continuent à arriver dans les zones résidentielles familiales : « ces travailleurs célibataires menacent l'intimité et le confort des familles, se répandant comme une épidémie mortelle qui détruit notre société (*social fabric*) » (Al Audah Al Fadly, 2014). S'ensuit une liste de récriminations qui se termine par la demande du respect de la loi et de la « construction d'une ville pour eux » dans la zone industrielle de Doha, « pour éviter les rassemblements de travailleurs et le harcèlement des familles » (voir *infra*). Les plaintes relatées dans les journaux, relatives à la non application de la loi de 2010 et visant les migrants célibataires, se sont multipliées. En 2015, le Ministère de la municipalité et de l'urbanisation a donc publié un ensemble de cartes désignant les quartiers où les logements pour travailleurs sont interdits (Walker, 2015). Le centre de Doha et de nombreux autres quartiers sont définis comme des quartiers résidentiels familiaux. La ségrégation prend une forme légale. Elle est basée dans les textes sur l'appartenance de classe et le statut matrimonial mais pourrait cacher des conceptions xénophobes.

⁴ La loi ne s'applique pas aux employés des magasins des zones résidentielles, ni aux hommes employés de bureau (*white collar workers*).

Les autres lois qui régulent le séjour des étrangers au Qatar, la loi du travail de 2004 et celles sur le parrainage de 2009 et de 2015 (entrée en application en décembre 2016), ne mentionnent pas de règles relatives à la localisation résidentielle des travailleurs étrangers (Gouvernement du Qatar, 2004, 2009, 2015). Celle de 2010 et le zonage de 2015 génèrent et institutionnalisent un confinement qui prend de multiples formes.

1.2. Les multiples formes du confinement

Tout se passe en effet comme si les perceptions négatives des étrangers et les discours publics se transmettaient dans la gestion de l'espace urbain. Le régime de confinement vécu par les travailleurs migrants combinerait ainsi une double immobilisation, par l'espace résidentiel et par le contrôle des mobilités quotidiennes.

1.2.1. L'immobilisation par l'espace résidentiel

La contrainte sur les migrants s'applique jusque dans les espaces résidentiels où, à l'instar des villes européennes mais d'une manière plus accentuée, les stigmatisations symboliques et spatiales des étrangers au Qatar se conjuguent pour aboutir à une « marginalité avancée » (Wacquant, 2007). La mise en mobilité et l'immobilisation des corps selon une logique de répartition des étrangers dans l'espace qatari a des fins productives (mise à disposition de la main-d'œuvre pour les employeurs) et politiques (rassurer la population qatarie). La ségrégation – entre hommes et femmes, esclaves et hommes libres, nationaux et étrangers – n'est pas nouvelle au Qatar (Wiedmann *et al.*, 2012). Mais avec l'explosion des migrations de travail, les zones industrielles où logent les travailleurs célibataires ont été multipliées et agrandies. Espaces utiles à la production s'il en est, ces zones concentrent des usines, des garages, des ateliers et les logements des travailleurs. Même s'il n'existe pas de règle obligeant les entreprises à y loger leurs employés, l'offre en camps est telle que la majorité des travailleurs peu payés y habite. Si en 2010, plus de 900 000 personnes résidaient dans les différents camps de travailleurs du Qatar, en 2015, 364 000 personnes habitaient dans la seule zone industrielle de Doha, dont la population a cru de 40 % entre 2010 et 2015, les femmes ne formant que 5 % du total (Ministry of Development Planning and Statistics, 2015). Sur les 4 700 bâtiments recensés, un quart est destiné au logement des ouvriers. Les individus considérés comme indésirables dans certaines zones urbaines sont donc répartis dans l'espace qatari selon la règle des « emplacements fonctionnels » (Foucault, 1975, p. 168). Le confinement des hommes dans des zones en marge de la société repose bien sur l'immobilisation par le logement. Or, si la ségrégation est un fait indéniable, ce qui m'intéresse ici est la gestion des travailleurs par le confinement et la relégation, leur immobilisation à la fois spatiale et temporelle. Se décline ici sous une modalité particulière le lien entre ségrégation résidentielle et enfermement, également étudié par Lucie Bony dans son analyse des relations entre quartiers populaires et établissements pénitentiaires. Comme l'ont remarqué Hannam *et al.* (2006), les relations de pouvoir s'exercent dans les mobilités différentielles des acteurs selon des lignes qui peuvent être économiques, raciales, de genre ou d'origine géographique. Au Qatar, ceux qui sont au bas de l'échelle sociale ne décident guère de leurs mouvements. Le secteur privé gère ses employés dans le cadre d'une prise en charge quasi-totale, qui inclut le logement. La répartition des corps des migrants est bien une technique disciplinaire (Foucault, 1975). La multiplicité d'acteurs contraignant les

mouvements des travailleurs peu payés tisse un réseau de dominations (au travail, dans leurs lieux de vie) que les hommes ne font dans un premier temps que subir. Dans un deuxième temps, les hommes peuvent dans une certaine mesure s'en émanciper, notamment par l'appropriation d'un espace personnel et la gestion de leur temps libre au sein du camp (Bruslé, 2012) (voir Figure 2).

A insérer ici : Brusle 02

Figure 2 : Les espaces d'un camp de travail au Qatar

Source : Tristan Bruslé, relevés de terrain, Qatar, 2011.

Depuis le début des années 2010, les projets urbains sont de plus en plus basés sur une logique d'exclusion. Pour que l'invisibilisation des migrants soit plus grande encore, que les indésirables disparaissent du centre de Doha en reconstruction (tourné vers le luxe et les élites mondiales), la logique de mise à l'écart et de confinement des travailleurs étrangers a été renforcée et déployée. La construction d'un important camp de travailleurs (Barwa Al Baraha Workers' city), pouvant héberger 53 000 personnes, est en voie d'achèvement à proximité de la zone industrielle de Doha. Couplé avec des centres commerciaux, des mosquées, des terrains de sport, des restaurants, il matérialise la volonté des autorités d'éloigner et de concentrer les travailleurs migrants, qui, parce qu'ils auront tout à disposition, n'auront plus besoin de fréquenter les mêmes espaces que les classes supérieures. Cette volonté de séparation et de fixation des hommes s'exprime déjà dans un cinéma construit dans la même zone, à destination des ouvriers sud-asiatiques. Depuis 2015, elle est institutionnalisée grâce à un partenariat entre la municipalité de Doha et des promoteurs qui vont lancer la construction de sept « villes intégrées » (*integrated communities*) pour travailleurs, dispersées dans le pays (Kovessy, 2015). A terme, 325 000 ouvriers habiteront dans ces villes où ils trouveront de quoi se nourrir et se divertir, le tout « dans la dignité » selon les initiateurs de tels projets. Cela ne représente que moins de la moitié des travailleurs de la construction présents en 2014. La ségrégation par l'espace résidentiel ne fait que s'accroître au Qatar. Elle est en outre complétée par des mobilités quotidiennes restreintes.

1.2.2. Des mobilités quotidiennes entravées

Non seulement le contrôle des hommes repose largement sur l'espace, mais la gestion du temps est également un outil de gouvernement des migrants par la contrainte, utilisé par les acteurs privés et publics. Le confinement aurait ainsi une dimension à la fois spatiale et temporelle qui se manifeste tout particulièrement à travers les mobilités quotidiennes, notamment celles qui ne sont pas liées à la fonction productive des migrants. Les mouvements individuels lors du temps libre sont eux aussi entravés. Pourtant, à la suite des dénonciations par les médias internationaux des conditions de travail et de logement des ouvriers travaillant à la construction des stades de la coupe du monde de football de 2022, une charte des travailleurs a été édictée par le *Supreme Committee for Delivery and Legacy*, instance créée pour parer aux critiques et montrer que le Qatar se soucie du sort des étrangers. Force est de constater l'énorme écart existant entre les efforts annoncés et la condition réelle des ouvriers étrangers.

Chaque jour, à partir des principales zones industrielles où logent les migrants, des norias de bus les emmènent sur leur lieu de travail, chantier de construction ou bureaux des quartiers d'affaires. A cinq heures du matin, après avoir avalé un thé brûlant et une tranche de pain industriel, les hommes montent dans les bus et continuent le plus souvent leur nuit jusqu'à leur lieu de travail. Jusqu'à leur retour en milieu d'après-midi au camp, ils sont littéralement pris en charge par l'entreprise. Toute liberté de déplacement leur est enlevée dans le temps où ils doivent être productifs. C'est seulement en fin d'après-midi et le vendredi qu'ils peuvent retrouver un peu de contrôle sur leurs mouvements. La discipline de la circulation, liée à l'efficacité des modes de production capitaliste, trouve son expression ici par des logiques temporelles qui relèvent de l'imposition du temps de l'entreprise sur la vie des migrants. Cela rejoint ce que dit Foucault sur l'efficacité que doit atteindre cette gestion des corps : « le temps des uns doit s'ajuster au temps des autres de manière que la quantité maximale de forces puisse être extraite de chacun et combinée dans un résultat optimal » (Foucault, 1975, p.193). Les entreprises ne s'occupent que de la gestion du temps de travail, tandis que les heures inactives ne sont en principe pas sous le contrôle d'une autorité quelconque. Le temps libre est donc utilisé par les Népalais pour investir des lieux dont ils ont entendu parler par les migrants de retour et dont ils ont souvent des représentations fortes. Mais habiter dans les zones industrielles dégradées, poussiéreuses et dépourvues de lieu de loisir n'est pas le meilleur moyen pour se divertir. Alors que dans les villages népalais, le fait de se promener est mal considéré, ici la promenade, c'est-à-dire la marche sans but précis mais qui peut entraîner des dépenses, semble être valorisée. C'est aussi une manière de se réappropriier du temps alors que la majorité de celui-ci est dévolu à l'entreprise. Comme le Qatar représente une modernité matérielle qu'avant de venir aucun Népalais n'a touchée du doigt, l'attraction pour les centres commerciaux est forte, au moins dans les premiers temps de la migration. Dépenser de l'argent et utiliser son temps libre pour aller dans un *mall* est une manière de se construire comme consommateur, même limité, de nouveautés au Qatar et aussi un moyen d'échapper à l'identité assignée de travailleur migrant peu payé. L'expérience de la vie quotidienne dans un camp est alors vécue comme l'antinomie de la vie au village, notamment dans son rapport au temps. Le confinement est pensé sous le registre de l'ennui : « ici, le temps ne passe pas, alors qu'au Népal, il vole » (voir Figure 2). Le temps en dehors du travail est le plus difficile à combler alors que les occasions de divertissement sont peu nombreuses dans l'enceinte même du lieu d'habitation. Quant à la zone industrielle, elle est souvent décrite comme « non faite pour les êtres humains ». Située à plus d'une dizaine de kilomètres du centre de Doha, de sa zone d'affaires et des principaux centres commerciaux, elle est mal reliée au reste du pays. Le vendredi, les quelques lignes de bus qui la desservent sont notoirement insuffisantes pour transporter les milliers d'hommes qui veulent profiter de leur unique jour de congés hebdomadaire pour se promener. Aux hommes sans voiture, il n'est donné que peu de possibilités de se mouvoir. A ce propos, les plans du futur métro de Doha ne prévoient pas, dans un premier temps, de desservir la zone industrielle. L'objectif non déclaré des politiques de transport est donc la réduction du mouvement des travailleurs migrants, ce qui n'empêche néanmoins pas de nombreux hommes de se réunir dans le centre de Doha.

Les contraintes et limitations à la mobilité sont en outre accentuées par des règles visant explicitement la catégorie des migrants considérés comme dangereux. Celles-ci restreignent

l'accès à certains lieux à certains moments, montrant ainsi la dimension spatio-temporelle du contrôle des mobilités. Le vendredi, la quasi-totalité des centres commerciaux sont interdits aux célibataires en vertu de la règle du « jour de la famille » (*family day*). Il en va de même pour le zoo, le parc aquatique, le souk de Doha, les promenades en bord de mer à Doha et à Al Khor et les principaux jardins publics. En 2014 et 2015, les hommes célibataires ont été refoulés des cérémonies du National Day (Khatri, 2014 ; Kovessy, 2015). En novembre 2015, le conseil municipal de Doha, instance élue, a réitéré le besoin de journées familiales plus nombreuses et mieux respectées, avec interdiction aux ouvriers d'entrer dans les centres commerciaux le weekend (vendredi et samedi). Il invoque le fait que les « foules [d'hommes] rendent les femmes et les filles mal à l'aise, [et] que parfois les hommes les regardent de manière inappropriée, ce qui est contraire aux traditions d'une société conservatrice comme le Qatar » (Fahmy, 2015). Un gérant de centre commercial confirme en interdisant l'accès aux « travailleurs seuls, en particulier ceux qui portent leur bleu de travail parce que cela dérange les autres clients et qu'ils s'assoient sur les sièges réservés aux femmes ou aux personnes âgées, sans rien acheter » (*Ibid.*). En dehors des aspects soi-disant culturels de ce type de restriction, il se peut que le faible pouvoir d'achat des ouvriers migrants n'en fasse pas des consommateurs recherchés. Ces interdictions d'entrée visent en majorité les célibataires sud-asiatiques, puisque les hommes arabes ou occidentaux ne sont généralement pas refoulés. Dans ces conditions, édictées à la fois par les secteurs privé et public, « l'écart mobilitaire » (*mobility gap*) (Shamir, 2005, p. 200) entre les classes sociales se reproduit à l'intérieur du pays. Les employeurs et l'Etat s'insèrent donc dans les mobilités des travailleurs pour diriger leurs mouvements.

Les autorités qatariennes et les acteurs privés sont dans une position paradoxale et souvent contradictoire, entre l'exposition médiatique qui les oblige à affirmer leur adhésion aux principes fondamentaux des droits de l'homme et les pratiques et règles qui contraignent toujours plus la mobilité des travailleurs migrants. Le contrôle de l'espace de vie des travailleurs prend son expression dans l'existence des zones industrielles qui, espaces résidentiels pour travailleurs peu payés, sont un véritable outil de fixation des travailleurs. L'immobilisation des travailleurs va ainsi de pair avec les demandes de sécurisation d'une population en minorité sur son propre territoire.

1.3. La contrainte intériorisée et discutée

La fabrication de sujets immobiles est d'autant plus efficace que la discipline est acceptée et intériorisée par les hommes : « le pouvoir repose sur des techniques concrètes de cadrage des individus et permet de conduire à distance leurs conduites » (Lascoumes, 2004, p. 10). La manière dont les migrants font leurs normes de comportement (et de déplacement) que la société environnante attend d'eux ne m'est pas connue. Toujours est-il que les contraintes d'immobilisation sont peu remises en cause. Ainsi, l'ensemble des interdits et des règles est connu des travailleurs étrangers. Même s'ils admettent que la police ne vient que rarement dans l'enceinte du camp ou même dans celle des zones industrielles, ils savent pertinemment que leurs possibilités de se déplacer sont limitées. Nirajan affirme par exemple :

« Ici, il n'y a pas de liberté. On ne peut même pas marcher. On ne peut aller dans les jardins publics qu'à des heures précises, sinon on a pas le droit. Le vendredi, nous autres n'avons pas le

droit d'aller nous promener sur la Corniche [promenade aménagée sur le bord de mer, à Doha et Al Khor]. C'est pour les familles mais nous n'avons pas de famille. C'est pareil pour les centres commerciaux, le zoo. Notre seul jour de congé, c'est le vendredi et le vendredi c'est interdit ».

Cela n'empêche pourtant pas certains, ceux qui sont arrivés récemment notamment, de tenter leur chance et de se faire éconduire. Quelques-uns savent par exemple qu'en fin de journée, les contrôles sont plus lâches dans tel centre commercial et ils en profitent pour s'y glisser par une entrée dérobée. Mais à mesure que le temps passe, que la routine du travail s'installe au Qatar, l'espace de vie des migrants tend à se réduire. L'intérêt pour la nouveauté faiblit peu à peu, d'autant plus que se déplacer sans véhicule personnel est compliqué. Les hommes rencontrés reconnaissent pour la plupart que leurs mobilités de loisirs sont de plus en plus exceptionnelles à mesure que le temps passe. Ceux qui sont engagés dans des associations culturelles continuent à aller à Doha, à y organiser des rencontres avec d'autres Népalais venus d'autres zones industrielles. Les regroupements se font alors dans les espaces vides du centre de Doha : pelouses sur les bords des avenues, jardins publics peu entretenus, ronds-points, trottoirs, friches, parkings, etc. L'immobilisation contrainte entraîne une sorte d'immobilité choisie. Variables dans le temps du séjour, les mouvements des travailleurs semblent finalement s'aligner sur la volonté des institutions et société qataries : l'invisibilisation souhaitée des migrants se traduit dans leurs comportements.

Mais les Népalais n'acceptent pas totalement leur sort, dont ils parlent dans ces termes : « ici, on ne peut rien faire. Il faut suivre les règles de l'entreprise, on ne peut pas faire ce qu'on veut. C'est comme en prison, pas comme en Inde » (voir Figure 3). De la conscience de vivre à l'écart et mal traités aux représentations carcérales, il y a donc un pas souvent franchi : « Nous sommes en prison ici mais nous n'avons pas le choix. Nous restons en prison deux ans et nous partons ». C'est donc peu dire si la valeur du camp est faible aux yeux de ses habitants. Ce sentiment d'être enfermé s'étend hors de l'espace des zones industrielles pour englober le pays dans son entier :

« Oui, le Qatar est une prison. Il n'y a pas de liberté ici, on ne peut pas aller facilement se promener dehors [hors du camp]. Il n'y a pas de transport. [...] Comme j'ai entendu cela [les restrictions d'accès le vendredi], je n'ai pas essayé d'aller au zoo. On peut juste se promener à proximité du camp ».

L'immobilisation est assurément ressentie comme une contrainte majeure. Les enquêtés mobilisent la métaphore carcérale pour signifier le caractère oppressant et inéluctable de l'immobilisation à laquelle les pouvoirs publics les soumettent. La prégnance de la prison comme référent symbolique et/ou vécu à l'aune duquel tout enfermement est évalué apparaît aussi dans la réclusion des étrangers analysés dans cet ouvrage par Olivier Clochard et Bénédicte Michalon. Le sens que les hommes donnent à cette expérience migratoire contraignante et la manière dont ils la justifient renvoient à un autre champ de contraintes, celui des obligations familiales et sociales qui entourent l'entrée dans la migration et se déploient tout au long du parcours des migrants (cf. *infra*).

A insérer ici : Brusle 03

Figure 3 : Enfermement et temps libre dans un camp de travailleurs

Source : Tristan Bruslé, 2011.

L'intériorisation de la contrainte passe aussi par la prise en compte des risques d'expulsion. Au Qatar, le nombre de personnes expulsées fut de 12 000 en 2012 (Amnesty International, 2013). Tous les Népalais rencontrés connaissent la procédure et sont capables de narrer l'histoire de compatriotes renvoyés dans leur pays. L'un d'entre eux par exemple, qui effectuait des travaux chez des particuliers après son travail officiel, avait noué une amitié avec une employée domestique philippine. Dénoncé par ses patrons à la police qatarie pour relations sexuelles extramaritales, il fut expulsé en quelques jours du Qatar après être passé en prison. La menace de l'expulsion plane sur tous les migrants, qui savent quelles conduites adopter pour ne pas tomber sous le joug de la loi qatarie qui réprime la consommation d'alcool, de drogue ou les relations extraconjugales. La dimension biopolitique de contrôle des corps des migrants s'exprime ainsi par une moralisation de leurs comportements supposée les rendre conformes à la culture qatarie. Par exemple, un étranger gagnant plus de 4 000 riyals par mois (875 euros) a le droit d'acheter de l'alcool : l'interdiction concerne uniquement les travailleurs migrants à bas revenus. Enfin, s'il est difficile de connaître les motifs d'expulsion des migrants, il arrive parfois que des travailleurs refusent de rejoindre leur lieu de travail si leurs demandes (paiement des arriérés de salaire, amélioration des conditions de vie, explications sur la mort d'un homme) ne sont pas prises en compte. Les meneurs de la grève, illégale au Qatar, ou ceux considérés comme tels sont généralement expulsés *sine die*. La gestion des populations par la mobilité prend ici un sens paroxystique. L'éloignement et le confinement des travailleurs migrants va de pair avec un abandon des espaces résidentiels des étrangers par les autorités. Ces espaces de déréliction renvoient aux migrants une image négative d'eux-mêmes. Enfin, la multiplication des interdictions, le confinement et la mise à l'écart font de la « société d'enclaves » (Turner, 2007) au Qatar une réalité de plus en plus forte. La mobilité de certains est contrôlée pour le bénéfice des autres. La contrainte s'exprime dans les limitations spatiales et temporelles à la mobilité, et s'avère de surcroît intériorisée comme une norme de comportement à adopter. Si elle est flagrante au Qatar, cette expérience de l'assignation sociale et spatiale a pour particularité de préexister à l'arrivée dans celui-ci et de structurer l'ensemble de la trajectoire migratoire.

II. Au Népal, une mise en mobilité contrainte

Au Qatar, quand les Népalais parlent de leur village, ils insistent sur le fait « qu'il n'y a plus personne, qu'on n'y trouve plus d'hommes pour allumer le bûcher des parents décédés ». La migration de travail, interne et internationale, touche plus de la moitié des ménages ruraux népalais tant et si bien que seuls des enfants, des femmes et des personnes âgées peuplent de nombreux villages (Sunam, McCarthy, 2015). L'ampleur du phénomène est telle que la migration de travail est devenue une norme qui peut être considérée comme contraignante dans la mesure où les jeunes hommes échappent difficilement tant au discours des acteurs privés et publics du secteur de la migration internationale, diffus dans la société népalaise, qu'aux pressions familiales.

II.1. La culture de la migration ou l'obligation de partir

L'hypothèse de la « culture de la migration », telle que développée par Cohen et Sirkeci (2011), renvoie à un ensemble de discours et de pratiques normatifs dans lesquels les migrants et leur famille, et aussi plus largement la société, sont immergés. Dans les sociétés marquées par l'émigration de travail depuis plusieurs générations, les décisions des migrants sont « prises dans le cadre de croyances traditionnelles, d'attentes culturelles et de pratiques sociales insérées dans leur environnement immédiat et plus large » (Cohen, Sirkeci, 2011, p. 14). La migration internationale de travail a une dimension socioculturelle profondément ancrée au Népal. Partager sa vie active entre les activités agricoles au village et le travail salarié en Inde est la condition d'une grande partie de la paysannerie népalaise, et ce depuis plus de 150 ans. En tant que norme sociale, la migration de travail est à la fois considérée comme vecteur d'une certaine émancipation et aussi vécue comme une obligation morale et sociale. C'est ce qu'explique un travailleur népalais :

« Les parents ne souhaitent pas que les enfants fassent des études. Ils disent “que feras-tu avec les études ? Arrête-les et pars à l'étranger ! Regarde ce que le voisin a gagné sans faire d'études, toi aussi pars !”. Ils envoient leurs enfants dès l'âge de quinze ans en Inde puis ensuite en Arabie, en Malaisie. Une fois à l'étranger, il faut travailler comme ouvrier, même si on ne peut pas, même si on pleure : “fils, on a dépensé cent mille roupies [900 €], il faut travailler” ».

Dès lors, la prégnance de la migration – le travail à l'étranger est un sujet de conversation banal – relève d'une sorte de norme contraignante, vis-à-vis de la famille en particulier, à laquelle il est difficile d'échapper.

Des facteurs structurels peuvent expliquer cet état de fait. La forte croissance démographique népalaise depuis les années 1950 a entraîné un partage accéléré des terres, malgré la colonisation de la partie sud du pays. Aujourd'hui la population, qui vit à quatre-vingt-cinq pour cent dans les zones rurales, est dépendante à soixante-quinze pour cent de l'agriculture. Or, la pénétration de l'économie capitaliste dans les rapports sociaux, jusque-là régis par les relations clients – patrons, a induit à la fois de nouveaux besoins et de nouvelles demandes. Les paiements en nature pour le travail accompli lors des récoltes ou pour la rémunération de services effectués tout au long de l'année sont tombés en désuétude à cause de la monétarisation de l'économie. Chacun souhaite disposer d'argent pour acheter des services et des biens qui n'existaient pas jusqu'alors. En outre, l'attrait croissant pour un monde de vie urbain ou détaché de l'agriculture de subsistance induit un désintérêt croissant pour le travail agricole de la part des jeunes Népalais qui souhaitent de plus en plus acquérir de la terre en ville (Aubriot, Bruslé, 2012). Comme les marchés de l'emploi, aussi bien privé que public, sont difficiles à pénétrer sans un fort capital économique et social – il est impossible d'accéder à des postes dans le secteur public sans relations interpersonnelles et paiement de pots-de-vin –, les Népalais se tournent vers l'emploi à l'étranger. C'est le moyen sinon unique du moins le plus aisé d'atteindre des objectifs économiques qui dépassent ceux de la reproduction simple. Ainsi des facteurs structurels, sur lesquels les hommes et les femmes des classes rurales moyennes et inférieures n'ont que peu de poids, conditionnent en partie le départ en migration.

La culture de la migration prend aussi son expression dans les discours et pratiques de la jeunesse qui considère normal de s'expatrier et anormal de rester au village : « Autour de moi, tous mes amis sont partis à l'étranger, pourquoi resterais-je au Népal à ne rien faire ? ». Dans toutes les villes du pays, de grandes affiches vantent les études en Australie ou au Canada. Dans les journaux, les entreprises de recrutement publient sur des pages entières des propositions d'emplois au Qatar ou en Malaisie. La force de cette injonction réside dans le fait qu'elle est ancienne et reste efficace tant l'espoir de mobilité sociale est liée au Népal à la migration internationale. Dès le début du XIXème, des mercenaires népalais ont été recrutés par l'armée britannique. D'abord réticent à l'idée de voir ses soldats engagés dans une armée qui l'avait vaincue, le gouvernement népalais a ensuite autorisé puis encouragé l'envoi de soldats népalais dans l'armée britannique et indienne (English, 1985). Cette politique de facilitation d'envoi de citoyens népalais dans des armées étrangères a été la première pierre d'un gouvernement des mobilités qui se poursuit à travers les migrations de travail. La libéralisation progressive de l'obtention des passeports dans les années 1990, les accords passés avec des pays en manque de main-d'œuvre sont les signes que la mobilité est une technique de gouvernement des jeunes Népalais. Souvent décrite par les Népalais comme une soupape de sécurité (d'un point de vue économique), la migration l'est aussi d'un point de vue politique. Par l'encouragement à la mobilité, l'État gère un groupe de population qui pourrait poser problème, tout en se dédouanant et en leur proposant un avenir incertain au Népal. Les jeunes hommes de dix huit à trente cinq ans sont ceux qui ont participé à la rébellion maoïste (1996-2006) et ceux qui sont souvent à l'origine d'émeutes. Grâce à l'ouverture et la relative facilité de trouver un travail à l'étranger, ils sont de fait encouragés à partir. Mais de l'encouragement au sentiment d'obligation, il n'y a qu'un pas. Ainsi, un groupe Facebook népalais est dénommé « Etre émigré est une obligation, ce n'est pas un désir » : la forte diffusion sociale de la migration n'empêche pas qu'elle soit considérée comme une contrainte qui forge toute l'expérience migratoire. Aussi bien les fils de métayers des villages reculés que les jeunes bacheliers de Kathmandou pensent leur avenir, au moins temporairement, à l'étranger, même si cela implique des sacrifices. « Personne ne vient au Qatar s'il n'a pas de problème à la maison, on vient tous car on souffre » dit par exemple un homme depuis deux ans dans le Golfe.

La culture de la migration porte donc en elle les germes d'une injonction à la mobilité. Pour réussir sa vie, atteindre un statut social supérieur, il faut partir. Pour autant, l'enchevêtrement des incitations d'une culture de la migration omni-présente aux désirs individuels n'est pas facile à démêler. L'expansion de l'« imaginaire migratoire » (Simon, 2008) des hommes et des femmes, par le biais des discours des migrations et de productions artistiques (chansons, films, clips), résulte également des pratiques d'encadrement et de contrôle de la mobilité.

II.2. Une migration contrainte par des instruments publics et privés

Le gouvernement des migrations passe tout à la fois par des instruments élaborés par l'Etat et par des instruments mis en place par des acteurs privés (Salter, 2013). Il est aussi conforté par le fait que les migrants ont une conscience forte des aspects contraignants de ces instruments. Un Népalais sans qualification particulière ni connaissance de l'anglais et ayant décidé de partir travailler à l'étranger ne dispose pas d'un choix immense. L'Inde est facilement accessible, sans visa ni permis de travail, mais les salaires y sont peu élevés. Les pays du

Golfe arabe et la Malaisie sont les options les plus faciles pour espérer obtenir de meilleurs revenus. L'organisation de la circulation de la main-d'œuvre repose sur des acteurs et technologies sur lesquels les migrants n'ont que peu d'incidence. Le dispositif migratoire est en effet constitué à la fois des entreprises de recrutement qui font le lien entre le Népal et le Qatar et des accords signés par le gouvernement népalais et les pays receveurs de main-d'œuvre. Sans information précise sur l'entreprise ou le travail à effectuer, les apprentis migrants se livrent pieds et poings liés à une série d'intermédiaires avec lesquels la négociation est quasi-nulle : ils sont alors pris dans des rapports de pouvoir très défavorables.

II.2.1. Des États régulateurs et une délégation aux acteurs privés

Les États du Golfe et le Népal sont partie prenante de la régulation et de l'organisation des flux migratoires entre les deux régions. Dans le régime de mobilité qui se met en place, les accords de main-d'œuvre constituent des instruments de la gouvernementalité. L'État népalais, depuis les premiers accords signés dans les années 1990, est toujours à la recherche de nouvelles destinations. Même si cent dix pays sont officiellement ouverts à la migration de travail, dans les faits dix d'entre eux (dont l'Inde, les pays du Golfe, la Malaisie et la Corée du Sud) concentrent quatre-vingt-dix pour cent des effectifs de migrants népalais (Central Bureau of Statistics, 2011). Les accords avec le Qatar ont été signés en 2005 et amendés en 2008. Ils instaurent un libre recrutement des travailleurs népalais, tout en imposant quelques règles relatives à la circulation des travailleurs entre les pays et aux conditions de logement. En 2013, un accord de quinze points a été signé, dans le but d'éviter l'existence de contrats de travail doubles, l'un faux signé avant le départ et l'autre, le vrai, aux conditions moins avantageuses. Les deux États insistent sur leur volonté commune d'expulser et de radier les entreprises ayant recours à ce genre de pratiques. Mais au vu du nombre d'articles de journaux relatant les tromperies dont sont victimes les migrants et des témoignages que j'ai pu recueillir, on peut douter de l'ambition réelle du Qatar et du Népal de lutter contre les abus. D'autant que la législation qatarie relative aux étrangers, en donnant un large pouvoir au secteur privé, favorise la soumission des travailleurs.

Le système de parrainage est un instrument de contrôle et de gestion de l'immobilité très efficace au Qatar. Dénommé *kafala*, il est la pierre angulaire des politiques de contrôle et de non-intégration des migrants dans les monarchies du Golfe (Beaugrand, 2010). Il s'agit de fait d'une délégation de la gestion des migrations au secteur privé sachant que tout citoyen ou entreprise qatari peut devenir parrain (*kafeel*), c'est-à-dire cautionner et se porter garant d'un étranger travaillant au Qatar. Mais, une fois de plus, les rapports de pouvoir entre le parrain, souvent une personne morale, et le parrainé sont totalement inégaux. D'une part, il est impossible de changer de travail sans l'accord du parrain, qui le donne rarement. D'autre part, le parrain contrôle l'immobilité des travailleurs. Au Qatar, le Ministère de l'Intérieur est en charge de l'application de la loi de parrainage de 2009. Les divers amendements à cette loi, dont les derniers datent d'octobre 2015, ne garantissent aucun des droits élémentaires suivants : le droit de sortir du pays et de changer de travail sans l'accord du parrain, le droit de former et d'appartenir à un syndicat. En outre les travailleurs domestiques sont exclus de la loi et rien n'est fait pour que certaines recommandations internationales (interdiction de payer les recruteurs, qualité des logements, sécurité sur les chantiers, accès à la justice) soient mises en application (Amnesty International, 2015). Ainsi, les grandes entreprises imposent

habituellement à leurs employés le logement en camps de travailleurs de manière à disposer facilement de la main-d'œuvre. Les travailleurs ne peuvent en outre sortir du pays sans un visa de sortie octroyé par le *kafeel*. Sans compter que la suppression des passeports des travailleurs à leur arrivée dans le pays est aussi habituelle qu'illégale. Celui qui déroge aux règles, abandonne son travail et en trouve un nouveau, de manière clandestine, est officiellement dénommé « fugitif » (*absconder*) et peut être mis en détention et expulsé. La criminalisation du migrant est ainsi inscrite dans la loi qatarie. On voit donc se dessiner une gestion des migrations sur une base temporaire – les travailleurs migrants sont d'ailleurs nommés « travailleurs invités » ou « travailleurs temporaires » – dans laquelle le système de parrainage exerce une « violence structurelle » (Gardner, 2010) sur les étrangers et sur leur mobilité en particulier. Au Qatar et au Népal, la délégation de la gestion des migrants de l'Etat vers les acteurs privés est une réalité qui fragilise encore plus les migrants.

II.2.2. Des acteurs privés de l'émigration considérés comme tout puissants

Même si les migrants font acte de volonté dans leur départ vers le Qatar, force est de constater qu'ils manquent d'information sur le travail en migration et que leur capacité d'action et de prise de décision est très limitée. La dépendance et les rapports de pouvoir très marqués entre les migrants et les intermédiaires de la migration sont des expériences inhérentes à la mobilité internationale. Les centaines d'entreprise de recrutement qui existent au Népal, à Kathmandou et dans chaque petite ville, proposent des voyages clés en main vers le Moyen-Orient et la Malaisie. Chercher une entreprise de placement (*manpower agency*) n'est pas difficile en soi. En trouver une qui soit honnête et qui inspire confiance est plus hardu. Dès lors, la solution la plus sûre est de passer par une entreprise recommandée par un ami ou un parent. Les recrutements se font ainsi en fonction d'affinités familiales ou résidentielles (Bruslé, 2010). La situation de dépendance vis-à-vis de l'entreprise qui envoie le migrant est totale. L'incertitude de la destination, de la date de départ, du travail à effectuer au Qatar est un fait que tous les migrants disent avoir enduré, notamment à cause des agents recruteurs privés (*dalal* ou *agent*). Ceux-ci, malgré leur très mauvaise réputation, restent nécessaires et rassurants en raison des multiples embûches administratives causées par la bureaucratie gouvernementale. Ces agents aident en outre les futurs migrants à se repérer et s'orienter dans Katmandou, ville qu'ils ne connaissent généralement pas (Kern, Müller-Böker, 2015). La qualité de bonimenteur des *dalal* est bien connue :

« Les *dalal* louent une chambre en ville, inscrivent Dubai ou Qatar sur un écriteau. Nous qui n'avons pas de travail, nous venons pour comprendre. Ils nous disent : “ en Inde, le travail est dur, au Qatar c'est facile. On travaille sous air conditionné, c'est plaisant. On travaille huit heures par jour, la nourriture est gratuite”. Alors nous y allons. Ils mentent ».

En plus de représentations souvent tronquées de la réalité, les recruteurs pressent les hommes de partir arguant du caractère exceptionnel du travail, facile et bien payé. L'incitation au départ par ces agents privés qui travaillent pour les entreprises de recrutement, en lien avec une valorisation de la migration dans les villages, ajoute une pression supplémentaire aux Népalais « qui veulent faire quelque chose de leur vie ».

D'une manière générale, les travailleurs Népalais rencontrés au Qatar ont le sentiment que ces entreprises et les *agents* les trompent tout au long du processus de recrutement mais qu'ils n'ont pas d'autres solutions s'ils veulent partir. La contrainte et l'absence de choix déterminent la prise de décision. Tous les migrants rencontrés confirment qu'avant leur départ, ils ne savaient pratiquement rien de ce qui les attendait sur place. En occultant les conditions réelles de travail et de logement, les entreprises de recrutement sont dans une position de force et dictent quasiment leurs conditions à des migrants qui n'ont la plupart du temps pas les ressources sociales et intellectuelles pour s'opposer. Ainsi un travailleur explique :

« Avant de partir, on nous dit que le salaire est de mille riyals mais quand on arrive il est de huit cent riyals. Il n'est pas possible de se plaindre. Si on se plaint, on nous dit de rentrer chez nous. Mais comment rentrer chez nous alors qu'on a emprunté cent mille roupies [mille cinq cent euros] ? ».

La grande majorité des migrants partant pour la première fois est obligée de s'endetter. La plupart d'entre eux contractent des emprunts auprès d'usuriers villageois qui sont les seuls à bien vouloir prêter mille ou deux mille euros, les banques s'y refusant. Mais les taux atteignant deux ou trois pour cent par mois, il se crée alors une dépendance très forte vis-à-vis des usuriers de sorte que la première année au moins ne sert qu'à rembourser les frais du voyage. Bien que les accords entre le Qatar et le Népal stipulent que les employés bénéficient de la gratuité du billet d'avion et des frais de visa, ce n'est quasiment jamais le cas. Les Népalais le savent mais n'ont pas d'autre choix, ni aucun moyen de pression.

L'infrastructure légale de soutien et d'encouragement à la migration, dans ses dimensions à la fois étatiques et de délégation au secteur privé, ainsi que la culture de la migration comme injonction normative, vont ainsi de pair pour encadrer mais aussi contraindre les départs en migration. La contrainte est ressentie notamment quand les Népalais se sentent obligés de partir pour assurer l'avenir de leur famille élargie. Les États-nations jouent aussi un rôle majeur dans la « formation et la légitimation de régimes de mobilité d'échelle mondiale par l'imposition de barrières sur l'émigration et l'immigration de certains individus et par la facilitation du mouvement pour d'autres » (Glick Schiller, Salazar, 2013, p. 193). Dans le cas présent cependant le régime de mobilité mis en place permet la migration non pas d'une élite mais d'une classe moyenne rurale issue d'un pays en développement. Dès lors, la normalisation des mobilités concerne à la fois les membres de l'élite mondiale (celle dont parlent Glick Schiller et Salazar) et les migrants peu qualifiés des pays pauvres pris dans des régimes de mobilité d'ordre incitatif et restrictif.

Conclusion

Les acteurs publics et privés jouent sur le mouvement des migrants de la mise en mobilité à l'immobilisation, du Népal au Qatar ; cela constitue une technique de gouvernement de l'Autre, ici mise en œuvre dans le cadre du marché mondial de la main-d'œuvre. Mobilité et immobilisation se conjuguent et peuvent être interprétées comme les deux faces d'une politique de gestion des migrants considérés comme indispensables en tant que force de travail mais indésirables en tant qu'individus politiques. Mais cette politique n'est efficace

que parce qu'elle prend appui sur des pressions sociales variées s'exerçant sur les enquêtés. Le faisceau de contraintes est à la fois spatial et social ; il est aussi continu et fondé sur un ensemble de dispositifs discursifs et légaux qui déterminent les actions des migrants ainsi que leurs expériences. Les études migratoires ont donc tout intérêt à combiner les études de la mobilité avec celles de l'immobilisation, à prendre donc en compte les temps de la migration. Quand les régimes de confinement, de mobilité et d'immobilisation se rejoignent, les configurations créées permettent de mieux comprendre que l'arrêt du mouvement et la répartition dans l'espace des migrants sont des techniques de gouvernement à part entière. Il n'est pas seulement question de trier, comme cela a pu être montré pour les camps de transit ou de réfugiés (Agier, 2014) mais aussi de contrôler et de surveiller. Il ne faut néanmoins pas oublier l'importance préalable du travail de stéréotypisation négative : concernant le célibataire népalais, les représentations du migrant comme dangereux pour l'équilibre de la société se traduisent en exclusion spatiale et temporelle. Comme dans les multiples déplacements que subissent les migrants illégaux en Roumanie, « la trace du pouvoir » (Michalon, 2012, p. 103) s'inscrit dans les parcours des Népalais travaillant au Qatar. Cet aspect disciplinaire, qui met en lumière les rapports de force entre migrants et acteurs privés et étatiques, s'exerce tout au long du parcours migratoire des hommes, la contrainte prenant la forme d'un contrôle social. La mise à l'écart et le confinement tels qu'ils existent au Qatar, à travers les zones résidentielles comme manière de fixer les hommes, participent de l'encampement comme « l'une des formes du gouvernement du monde » (Agier, 2014, p.11). Ils sont synonymes de restriction des mouvements à la fois exceptionnels et banals des travailleurs. Le simple mouvement n'est donc pas synonyme de liberté, tant il peut être traversé par des rapports de force et s'inscrire dans une dynamique qui n'est pas de l'intérêt de celui ou celle qui effectue le mouvement. L'étude de la combinaison mobilité-immobilisation montre que le gouvernement des migrations est basé sur l'usage des instruments spécifiques à chaque échelle d'intervention sur les corps.

L'appartenance à une classe ou à un ensemble géographique (Nord ou Sud) est souvent avancée pour expliquer l'accès différentiel des individus à la mobilité (Glick Schiller, Salazar, 2013). La migration népalaise au Qatar permet d'affiner l'approche du régime de mobilité en montrant que la mobilité et l'immobilisation des uns (les pauvres) sont encouragées, et largement encadrées, pour faciliter le développement économique des autres. Ici, la mobilité n'est pas freinée mais la destination est dirigée. A l'échelle locale, incitation et frein à la mobilité se conjuguent à des fins de politique intérieure et de production capitaliste.